



MAJ 04/09/2025

# CONTROLE BNSSA FORMATION CONTINUE SAMEDI 25 octobre 2025 Organisé par l'ERFAN Ile-de-France En partenariat avec En partenariat avec Est Ensemble Grand Paris Pour le climat et la justice sociale!

Date limite de transmission du dossier d'inscription Vendredi 10 octobre 2025 à 16 h à l'ERFAN Ile-de-France Nombre de places : 4 minimum - 24 maximum

# Formation continue BNSSA -Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique & possibilité PSE1 – Premiers Secours en Equipe de niveau 1

# **OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'objectif est de maintenir les acquis du BNSSA (Brevet National de Sécurité et deSauvetage Aquatique) ainsi que du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1).

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles reformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

# **PUBLIC ET PREREQUIS**

Être titulaire du BNSSA (diplôme à fournir avant les épreuves)

Être titulaire du PSE1 à jour de la formation continue (diplôme et attestation à fournir avant les épreuves)

Être capable de nager 250m avec palmes, masque et tuba en moins de 3 minutes

Être capable de nager un 100m nage libre en moins de 2 minutes

Être capable de nager un 100m sur le dos en moins de 3 minutes

Être capable de plonger jusqu'à une profondeur de 4m

Être capable de réaliser deux apnées consécutives de 15m

#### ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52 Site internet :  $\frac{\text{https://www.lif-natation.fr}}{\text{Mortier}} \quad \text{Courriel : } \frac{\text{erfan@lif-natation.fr}}{\text{Mortier}}$ 

Siret: 784 808 818 000 24 - APE: 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.





MAJ 04/09/2025

#### Accès et accueil handicapé

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : erfan@lif-natation.fr

# **CONTENUS DE LA FORMATION**

#### Les compétences visées

Réussir les épreuves de l'examen recyclage BNSSA

# ORGANISATION DE LA FORMATION

#### Organisme de formation

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France organise cette formation en collaboration avec l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine qui fait partie de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et Secourisme).

#### Lieu de la formation

Piscine des Murs à Pêches, 9 Rue Maurice Bouchor, 93100 Montreuil

#### Date et horaires de la formation

Samedi 25 octobre 2025 de 13h à 16h

# **MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI**

#### Méthodes pédagogiques

Il s'agit essentiellement d'une formation pratique.

#### Moyens et matériels pédagogiques dédiés

Lieu de formation

Piscine pour la pratique.





#### MAJ 04/09/2025

#### Supports pédagogiques

Le matériel pédagogique nécessaire au secourisme est disponible durant l'ensemble de la formation.

# **MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**

#### Modalités d'évaluation

ÉPREUVE 1 : Parcours de sauvetage aquatique de 100 m.

Départ du port du bassin ou d'un plot de départ

25 m nage libre

Deux parcours de 25 m, comprenant chacun 15 m en immersion complètes sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui.

Une plongée dite "en canard" suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70. Le candidat remonte le mannequin et le remorque sur 25m, visage hors de 40 secondes inclus, lors de l'examen.

#### **ÉPREUVE 2 : ASSISTANCE A PERSONNE**

Une personne située à 15m au moins et 25m au plus du bord simule une situation de détresse. La victime saisit le sauveteur, après s'être dégagé, le sauveteur remorque la victime vers le bord. Le sauveteur sort la victime de l'eau et effectue une vérification des fonctions vitales. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt sans lunette, masque...

Une attestation de formation continue sera délivrée à la fin de la formation.

### SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

#### **Formation continue**

Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue tous les 5 ans est obligatoire pour la personne titulaire du BNSSA.

#### Suite de parcours

Possibilité de passer le PSE2, le BPJEPS AAN.

# TARIFS DE LA FORMATION

#### 160 € par stagiaire

Les autres frais (déplacements, déjeuners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- 1. mail: erfan@lif-natation.fr
- 2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52





MAJ 04/09/2025

Crédit Mutuel  RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE  Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Identifiant	international de	compte bancaire				
FR76	IBAN (Internation 1027 8060	onal Bank Account N 4200 0214	lumber) 0541	034	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	
Domiciliation CCM PARIS 12/20 ST MANDE-MARAICH 120 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS					Titulaire du compte (Account Owner) ERFAN ILE DE FRANCE 163 BOULEVARD MORTIER 75020 PARIS	
<b>≪</b> 01	53 35 44 47					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						

# **MODALITES D'INSCRIPTION ET DE POSITIONNEMENT**

- ⇒ Avant le 10 octobre 2025 (dossier d'inscription accompagné du paiement)
- ⇒ Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

# **CONTACTS**

**ERFAN Ile-de-France** 

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel: erfan@lif-natation.fr





MAJ 04/09/2025

# DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE BNSSA SAMEDI 22 FEVRIER 2025







Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <a href="https://forms.office.com/e/Ex0WFDrpLM">https://forms.office.com/e/Ex0WFDrpLM</a>

Pièces à fournir obligatoirement pour que votre dossier soit conforme

Un lien vous sera transmis afin de déposer vos documents une fois votre inscription faite

# Documents à envoyer par mail avec le dossier d'inscription

Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance

Une photocopie du diplôme initial BNSSA et de la dernière formation continue

Une photocopie du diplôme initial PSE1 (ou son équivalent) et de la dernière formation continue

Visite médicale obligatoire de moins de 3mois (modèle joint)

Remplir et signer la demande de présentation à l'examen (modèle joint)

Le paiement de la formation doit être effectué pour que l'inscription soit validée

L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidat

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France





MAJ 04/09/2025

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles					
Je soussigné(e),					
La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.					
$\Box$ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.					
Le/ Signature :					
PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES					
Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.					

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).



Nom Prénom Adresse Code Postal /Ville

> Monsieur le Préfet de Police 9 boulevard du Palais 75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Actuellement en formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, j'ai l'honneur de solliciter mon inscription à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique dont les épreuves auront lieu le Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Fait à,	le

Signature



#### **CERTIFICAT MEDICAL (1) – BNSSA**

Exigé pour toute candidate ou candidat au Brevet Na à l'examen de révision de ce Brevet.	tional de sécurité et de Sauvetage Aquatique ou
Je soussigné Docteurexaminé ce jour, M ou Mmeet avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune cont natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance de	re-indication apparente à la pratique de la
Ce sujet présente en particulier une aptitude normale d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuite dessous	
Cachet du Médecin SIGNATURE :	Ale
SANS CORRECTION	
Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des a séparément :	acuités visuelles de chaque œil mesurées
Soit au moins ou Cas particulier : 3/10 + 1/10 2/10 + 2/10	
Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est 4/1	.0 + inférieur à 1/10 Avec correction

# CAS PARTICULIER :

l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 10/10 corrigé.

chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

(1) Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier.

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de



# Conditions Générales de Vente Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

 le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

#### A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

• A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75